

## Modification administrative d'une police dans Eureka

Vous souhaitez modifier une plaque d'immatriculation dans une police ou mettre à jour une adresse de votre client ?

Ceci peut être fait très facilement via un « **changement administratif** » de la police !

Nous avons lancé cette fonctionnalité en juin 2023, mais souhaitons vous en informer à nouveau.

Vous pouvez modifier vous-même les données suivantes, sans notre intervention :

- modifier la plaque d'immatriculation
- réaliser un changement d'adresse
- ajouter une résidence secondaire
- changer l'adresse du risque assuré
- changer (l'adresse) du syndic dans une police ACP

Vous pouvez effectuer un changement administratif en allant consulter la police et en appuyant sur « **CHANGEMENT ADMINISTRATIF** ».



Saviez-vous que vous pouvez effectuer une modification administrative **à tout moment**, y compris pour les contrats avec une domiciliation mensuelle ?

Des questions sur **Eureka** ? Contactez votre accountmanager.

Cordialement  
Vos juristes Euromex